

## Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 27 novembre 2020 à 18h au CACS

Convocation en date du 21 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PENTHIER Thierry, Maire, au Centre d'Animations Culturelles et Sportives.

### Présents :

Mmes CHATELIN Fatima, COLAZZO Ginette, DUBREUIL Marie-Claude, LETEVE Claudie, MARAIS Michelle, MICHEL Josiane et PEROUX Angèle

Ms AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, JULIENNE Didier, LESICKI André, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain et VIALTAIX François.

Secrétaire de séance : MARAIS Michelle.

Assistée de : Anne-Bérangère MAAR, Secrétaire de Mairie

### **2020-11-49 – RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte de la Fonction, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel**

*Monsieur le Maire explique que les primes des agents sont scindées en 2 parties : IFSE (Régime indemnitaire basé sur la Fonction, les sujétions et l'expertise de l'agent) et le CIA (c'est un bonus qui est versé en fonction de l'engagement et la manière de servir de l'agent)*

*Suite à l'arrivée de Mme MAAR Anne-Bérangère, il est nécessaire de mettre à jour cette délibération et d'inclure le grade de Mme MAAR (adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe) au Groupe 1.*

**Groupe 1 : Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> classe aux fonctions de secrétaire de mairie**

**Groupe 2 : Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif**

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

*- valide le RIFSEEP comme énoncé par Monsieur le Maire.*

### **Recensement de la population**

*Le 2<sup>ème</sup> point prévu à l'ordre du jour a été supprimé en raison de la crise sanitaire actuelle. Il s'agissait de désigner le coordonnateur ainsi que les agents recenseurs pour le prochain recensement de population prévu en 2021.*

*Le Maire annonce que le recensement a été annulé cette année et reporté en 2022.*

### **2020-11-50 – Allocation naissance 2021**

*Monsieur le Maire souhaiterait maintenir l'allocation de 50 € octroyée aux parents lignerollais pour la naissance de leur enfant.*

*Le versement se fera par virement bancaire sur présentation d'un RIB.*

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au virement de 50 € pour les naissances sur la commune sur demande des parents pour l'année 2021.

- *DIT que les crédits sont prévus à l'article 6718 du Budget.*

### **2020-11-51 – Demande d'aide au DEPARTEMENT selon le plan Relance**

*Monsieur Le Maire explique qu'il est possible pour la commune d'obtenir des subventions pour les travaux à l'Eglise au titre du plan de relance solidarité Aide au Bâti proposé par le département.*

*En effet, Monsieur le Maire explique que la ferme de la charpente se trouvant au-dessus à la chapelle est en très mauvais état et menace la solidité du bâtiment. Plusieurs entreprises sont passées et ont proposé un devis. D'autres devis sont encore en attente.*

*Le taux de subvention est de 30% du montant HT des travaux subventionnés avec un plancher de 2500€ HT et un plafond de 40 000€ HT. 80% de la subvention sera versée dès l'attribution de cette subvention.*

*Les travaux envisagés à l'Eglise sont éligibles au dispositif du plan relance bâti.*

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Département*

### **2020-11-52 – Demande d'aide à la RÉGION selon le Bonus Relance**

*Monsieur Le Maire explique qu'il est possible pour la commune d'obtenir des subventions pour les travaux à l'Eglise au titre du bonus relance proposé par la Région. Ce bonus relance est destiné aux collectivités pour l'aménagement du territoire, pour la réfection des bâtiments publics.*

*Le taux de subvention peut au maximum atteindre 50% de la dépense subventionnable avec un plancher de 3000€ HT et un plafond de 200 000€ HT.*

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Région*

### **2020-11-53 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR**

*Monsieur le Maire explique que cette subvention versée par l'état est pondérée. Le coefficient attribué à Lignerolles est de 0,56 basé sur le pouvoir financier des Lignerollais.*

*Le Maire explique que pour l'instant, 2 devis sont arrivés pour les travaux de l'Eglise*

- *Saintemartine : devis de 23 776.66€*
- *Lazaro : devis de 26 440.74€*

*Monsieur Francis AUTIN précise que le devis de Saintemartine est moins complet que celui de Lazaro à qui il avait été demandé des choses complémentaires. Saintemartine sera en capacité de refaire son devis de manière à faire la comparaison. Il ajoute que le personnel est essentiellement composé de compagnons.*

*Le Maire présente le devis fraîchement reçu de l'entreprise Vezzosi de 11 772€. Ce devis concerne la rénovation de la voute de la chapelle. Selon André LESICKI, cette voute s'est déjà effondrée 2 fois il y a un certain nombre d'années. Il faut refaire l'ossature de la voute ainsi que la peinture.*

*Le Maire explique que suivant les 2 devis, les travaux rentrent dans les différents plans de relance (jusqu'à 40 000€ HT pour le département) et que le reste à charge pour la commune serait d'environ 8000€.*

*Le Maire ajoute qu'il est de notre devoir d'entretenir l'église St Martin qui fait partie de notre patrimoine. Il en profite pour souligner le travail effectué par l'association St Martin. En effet elle a restauré les différentes statues et le chemin de croix.*

*Monsieur André LESICKI a prévu une portes ouvertes en décembre et se propose de faire visiter l'église aux membres du conseil municipal qui le désirent.*

Le Maire tient à remercier l'entreprise COMBEAU qui a fait un excellent travail pour finir l'extérieur (pelouse, fleurissement) de l'Eglise.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- Autorise Monsieur le Maire à faire la demande de DETR

#### **2020-11-54 – Désignation d'un élu municipal pour siéger au Comité de Pilotage Site Natura 200 Gorge du Haut Cher**

Le COPIL du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher », qui procède à l'actualisation de sa composition, sollicite la désignation d'un représentant de la commune de Lignerolles pour siéger à ce comité conformément à l'arrêté n° 3084/2017 portant composition du COPIL du site Natura 2000 FR8301012.

Monsieur Le Maire explique qu'une grande partie du territoire de Lignerolles est classé Natura 2000 ce qui est une richesse pour la commune. Avec la mise en place de ce Comité, l'Europe a voulu préserver les zones sensibles.

Monsieur Eric MARAIS demande s'il est possible de couper certaines branches vers la passerelle. Le Maire souligne qu'il est préférable de ne rien faire sur le Site Natura 2000, peut-être simplement ramasser le bois tombé pour nettoyer.

Il propose à M. Didier JULIENNE de représenter la commune au comité de pilotage (COPIL).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- Nomme Didier JULIENNE représentant au COPIL.

#### **2020-11-55 – Présentation du Rapport annuel de l'Assainissement Collectif 2019 de Montluçon Communauté**

Monsieur le Maire rend compte du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de Montluçon Communauté reçu en mairie le 05 novembre 2020. Ce rapport est à la disposition du public.

Monsieur le Maire rappelle que Montluçon Communauté a la compétence de l'assainissement collectif pour 19 communes du territoire. Cette compétence est basée sur 4 secteurs qui sont l'exploitation des réseaux et des branchements, l'entretien des postes de relevage et des stations d'épuration, les études et projets et enfin la gestion des abonnés au nombre de 29 000.

Sur la commune nous trouvons deux stations : la station de Mont et celle de la Lagune.

Monsieur Le Maire informe qu'en raison des travaux Rue du Charron, il a fait la demande auprès de Montluçon Communauté pour modifier les réseaux (actuellement unitaires pour qu'ils soient en séparatifs) avant de refaire la rue. Il attend la réponse.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal présents prennent acte.

#### **2020-11-56 – Soutien à la filière Forêt-Bois locale pour la construction Bois**

Monsieur Le Maire explique que le conseil municipal est sensible à l'écologie et qu'il pense utile de soutenir la filière bois locale. Il laisse la parole à son adjoint, Monsieur Pierre HORMIERE.

Ce dernier précise que la Fédération Auvergne Rhône Alpes soutient la filière bois ce qui permet de consommer local. Le soutien à cette filière Forêt Bois engage la commune à étudier la consommation de

*bois local (en tant que construction et en tant qu'énergie) lors de ses projets de construction ou de rénovation.*

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *S'engage à communiquer sa démarche et informera les partenaires sur les projets qui rentrent dans la dynamique de la présente délibération.*

## **Informations diverses**

- **Décorations de Noël** : Les décorations de Noël seront installées ce lundi 30/11. Comme la commune n'a pas investi cette année dans le feu d'artifice en raison du COVID, les 1500€ prévus ont été reportés sur l'achat de décorations de Noël.

La publication Facebook a été très appréciée, il faut espérer que les Lignerollais joueront le jeu.

**Ecole** : Un agent sera recruté via le Centre Social de St Martinien pour accroître la surveillance des enfants dans la cour lors de la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Monsieur Le Maire informe que l'école vient d'investir environ 4000€ dans des jeux, ce qui permettra certainement d'apaiser les comportements.

A la cantine, les agents vont devoir s'affirmer un peu plus face aux enfants pour éviter que la cantinière n'intervienne sans cesse.

Lancement de la Charte de bonne conduite pour les enfants de l'école. Ces derniers participent à l'élaboration de cette charte avec l'aide de leurs professeurs. Le but est de faire participer les enfants à sa rédaction et ainsi espérer un plus grand respect dans son application. Une information à destination des parents sera également organisée.

Monsieur le Maire remercie Mmes BERGER, COLAZZO, MACEDO et M. VIALTAIX pour la présentation du projet aux enfants.

- **Agents communaux** : Monsieur le Maire informe que Madame Fatima CHATELIN organisera une formation SST avec le centre social de ST Martinien et que 2 places sont disponibles pour les agents. Loïc JACQUINET et Anne MAAR feront cette formation qui se déroulera sur 2 samedis matins. Madame Fatima CHATELIN rappelle que cette formation est nécessaire dans le monde du travail et qu'elle reste un acte citoyen.
- **Ordinateurs portables** : Monsieur le Maire remercie l'entreprise Recycléa pour la mise à disposition de 2 ordinateurs portables qui trouveront toute leur utilité dans les nombreuses formations organisées en visioconférence du fait de la crise sanitaire
- **Legs Chabassier** : Monsieur le Maire rappelle que le 28/11, les élus pourront venir aider à ramasser les feuilles dans le parc dès 9h. Un café sera servi dans le respect des règles sanitaires. Un bilan de la sécurité du parc a été fait. Monsieur METAYER a indiqué qu'il y a au moins 30 arbres à abattre et 15 à élaguer.
- **Commission tourisme** : Monsieur le Maire informe que la commission tourisme inscrit une dépense de 87 000€ au budget 2021 pour des travaux sur le rocher d'escalade sur le site de Lignerolles. Un appel d'offre sera réalisé. Un projet de construction d'une deuxième Via Ferrata est également à l'étude. Par ailleurs, suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire (SMAT) l'an passé, le département a reçu une enveloppe. Il souhaite construire un projet territorial à hauteur de 150 000€. Il serait souhaitable qu'un projet concernant le canoé-kayak soit mené.
- **Primes fin d'année** : Monsieur Le maire souligne qu'il a tenu à gratifier le personnel qui, comme tout le monde, a pris des risques durant cette crise. Il précise que les agents sont soucieux du bon fonctionnement de la commune.
- **Photovoltaïque** : Monsieur HORMIERE, adjoint du Maire informe qu'il a eu RDV avec le SDE03 et ENEDIS afin d'élaborer un diagnostic pour équiper les bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques. Il précise que le dossier est très complexe car les informations ne sont pas les

mêmes de la part d'ENEDIS ou du SDE03. Il précise que la commune consomme environ 8500€ pour l'électricité de ses bâtiments. Ce projet semble être un investissement énorme par rapport aux économies engendrées.

Il a RV avec l'entreprise TAUVERON le 14 décembre prochain à 14h00.

- Visite virtuelle de la commune : Monsieur Pierre HORMIERE adjoint au maire informe que des élèves de l'IUT peuvent mettre au point une visite virtuelle de la commune à moindre coût.
- Réunion plan relance : Monsieur Pierre HORMIERE informe qu'il a participé à une réunion d'informations avec la ministre du logement en visioconférence. Plus de 800 personnes ont suivi cette formation. Il a été précisé la volonté de mettre en place un grand plan rénovation des bâtiments, et qu'en 2030, 40% d'économie d'énergie devrait être réalisé (pour les bâtiments supérieurs à 500 m<sup>2</sup>). La commune n'a pas de bâtiment si grand donc il n'y aura pas d'obligation pour 2030.
- Réunion sur le harcèlement scolaire : Madame Fatima CHATELIN informe qu'elle a participé à la réunion mise en place par le Centre Social de St Martinien sur le harcèlement scolaire à Huriel. Cette réunion lui a permis d'avoir un nouvel œil sur le sujet.
- Remerciement : Monsieur le Maire tient à remercier Mmes Ginette COLAZZO, Claudie LETEVE et M. Eric MARAIS pour leur intervention à la cantine et l'école pendant l'arrêt de travail d'un agent. Claudie LETEVE souligne que l'expérience a été très intéressante.
- Monsieur François VIALTAIX indique qu'il va prévoir une réunion avec les présidents des associations.
- Monsieur Didier JULIENNE indique que le Syndicat des Eaux s'est déplacé car la canalisation entre Les Vilards et le Château d'eau doit être refaite fin 2021.
- Monsieur Eric MARAIS indique que le prix des publicités pour les annonceurs du Bulletin Municipal a été ramené à 50% de leur prix compte-tenu de la situation économique. 800€ ont été reçus à ce jour.  
Ce dernier précise qu'il a repris le site Internet de la commune depuis le départ de la secrétaire de Mairie. Il va se rapprocher de Monsieur José SANCHEZ pour le remodeler et le rajeunir.
- Monsieur Alain TINDILLERE précise qu'il ne faut pas hésiter à signaler les dépôts de déchets d'indélicats sur l'espace communal à la mairie.

Fin de séance : 20h30